

dans ce numéro :

Progrès sur la Côte Nord	Page 3
Un livre	Page 4
Le problème ouvrier	Page 4
Le dernier endroit	Page 6
News Digest	Page 8



VOL. XXIX — No 42

Montréal, 6 novembre 1953

Des patrons qui veulent se comporter en chrétiens dans l'exercice de leur devoir d'état ne feront pas fi de tels conseils. Grâce à Dieu il en existe déjà qui font honneur à l'Eglise, qui ont le courage de se grouper pour étudier sa pensée et chercher comment l'appliquer. Mais combien d'autres se murent encore dans un perpétuel refus de comprendre et d'agir, quand ils n'attaquent pas ouvertement l'enseignement social qu'à la suite du Souverain Pontife, leurs évêques, comme il leur appartient par droit et par devoir, tentent de leur donner! Ces hommes paraissent préférer à une saine évolution une catastrophe qui les engloutira, en même temps qu'elle couvrira la France de ruines spirituelles, morales et matérielles.

Mgr CHAPPOULIE, Evêque d'Angers.

La grève du papier

"Accepter de telles propositions serait déloyal" (Ph. LESSARD)

Le président de la F.P.P. résume la situation à Beauharnois et Crabtree

La grève continue à Crabtree comme à Beauharnois. Une première tentative de règlement, faite par l'honorable Antonio Barrette, pour Crabtree, n'a pas réussi; une rencontre entre les parties, à Beauharnois, n'a rien rapporté.

La Compagnie Howard Smith continue d'offrir aux grévistes un taux de base de \$1.24 l'heure tandis qu'elle accorde \$1.38 dans ses autres usines. Depuis de nombreuses années, le taux de base a été le même, soit \$1.14 et \$1.15 dans toutes ses usines, grandes ou petites, dans le Québec aussi bien que dans l'Ontario. Elle ne payait pas plus cher dans les usines à gros rendement que dans celles à faible rendement. Les gros payaient pour les petits.

Les heures de travail hebdomadaire ayant été réduites partout ailleurs avec pleine compensation, de 48 à 40 heures par semaine, le taux de base est monté à \$1.38 l'heure pour conserver le même revenu hebdomadaire. Dans les usines à gros rendement, le salaire n'a pas été augmenté au-dessus de \$1.38 mais à Crabtree et à Beauharnois, la Compagnie veut maintenir le taux à \$1.24, soit \$0.14 plus bas, ou \$49.60 pour une semaine de 40 heures contre \$55.20 dans les autres usines. Ce qui veut dire qu'à Crabtree et Beauharnois, les travailleurs devront donner quatre heures de plus par semaine pour gagner la même somme que leurs confrères des autres usines.

Accepter ces conditions serait consentir à une pratique déloyale envers les autres travailleurs qui, parce que leur entreprise deviendrait incapable de faire concurrence à Beauharnois et Crabtree, se verraient réclamer des diminutions de salaire, tandis que Beauharnois et Crabtree en resteraient à leur taux inférieur.

Les travailleurs en grève méritent donc la sympathie et l'appui général, car la lutte qu'ils mènent a, de toute évidence, une portée d'intérêt commun.

Dans un communiqué à l'Action populaire de Joliette, daté du 29 octobre, la Compagnie Howard Smith tente de justifier sa position en alléguant que d'autres usines concurrentes payent moins qu'un dollar comme taux de base, mais elle ne les désigne pas autrement, de telle sorte que nous ne pouvons les identifier. Son affirmation semble donc gratuite. Toutefois, si cela est, ces entreprises sont économiquement faibles, la plupart du temps propriétés d'une famille, et ne résistent qu'à travers les plus grandes difficultés à la concurrence du géant Howard Smith qui produit dans ses nombreuses usines toute la variété des papiers fins, possède d'énormes capitaux et réalise chaque année plusieurs millions de dollars de profit, consacrés en partie à acquérir encore d'autres usines.

PHILIPPE LESSARD, président

A QUEBEC

Deuxième Session au Collège ouvrier

Les professeurs

Des professeurs des différents services de la CTCC entretiendront les élèves sur la négociation de la convention collective (Marius Bergeron), la technique de la grève (Jean-Paul Geoffroy), la structure du mouvement syndical (Jean Marchand), la doctrine sociale (chan. Henri Pichette, André Roy, Fernand Jolicoeur).

Le Service d'Education a aussi fait appel à M. René Tremblay, professeur à la Faculté des Sciences sociales de Laval, qui parlera des problèmes économiques, et à Me Paul-Etienne Bernier qui renseignera les participants sur la question de procédure devant la Commission de Relations ouvrières.

Programme

Le programme du Service d'Education de la CTCC se réalise en trois étapes, dont le Collège du Travail est la dernière. Sur le plan local, le Service se préoccupe de la formation syndicale locale des nouveaux membres. La deuxième étape du programme est orientée vers les officiers de syndicats, les délégués de département et se termine par des sessions intensives d'été.

A l'automne de 1952, la première session du Collège du Travail de la CTCC avait été organisée pour les militants. La session de l'automne prochain leur sera encore une fois consacrée. Au printemps de 1954, la session en cours sera répétée pour les permanents qui n'ont pu assister à celle-ci.

La deuxième session du Collège du Travail de la CTCC a débuté dimanche après-midi, le 1er novembre, par une déclaration d'ouverture de M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education, au cours d'un banquet, à Québec.

Vingt-trois permanents syndicaux attachés aux conseils centraux, fédérations et syndicats locaux de la CTCC, étudieront pendant deux semaines, au Château Bonne-Entente, à Québec.

Nous espérons...

Le Collège du Travail de la CTCC est la plus importante réalisation du Service d'Education, déclare M. Fernand Jolicoeur, et c'est une formule en évolution. Nous espérons avoir, un jour, une Ecole Supérieure du Travail qui serait ouverte à l'année.

M. Gérard Picard, président général de la CTCC, invité à prendre la parole à ce banquet d'ouverture, félicite le Service d'Education pour cette heureuse réalisation. L'état actuel de la société, dit-il, force le jeune à entrer au travail sans une préparation suffisante pour faire face aux problèmes économiques et sociaux du milieu. Le Collège du Travail de la CTCC cherche, dans une certaine mesure, à remédier à cet état de chose et à donner à plusieurs d'entre eux une culture et une formation personnelles qui augmenteront leur compétence et faciliteront la défense des intérêts de la classe ouvrière.

Pour qu'un mouvement ouvrier soit puissant, il lui faut des effectifs nombreux guidés par des permanents bien formés et ayant la confiance des membres. Le Collège du Travail assure cette formation et c'est pourquoi, souligne M. Picard, il a l'appui total de la CTCC.

Une voie

M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC, déclare ensuite que la classe ouvrière cherche une voie et qu'il faut lui aider à la trouver. Des permanents syndicaux bien formés aideront les ouvriers à trouver cette voie, mais c'est un travail long et qui exige beaucoup de patience.

Un quarantaine de personnes assistaient au banquet; outre les orateurs, quelques professeurs et les élèves, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, M. P.-E. Bolté, p.s.s., aumônier général adjoint de la CTCC.

AU CHATEAU BONNE ENTENTE



Dans le hall du Château Bonne-Entente, professeurs et visiteurs se rencontrent. De gauche à droite: MM. Jacques Archambault, adjoint à l'Education; P. Bernier, professeur (procédure de la Commission des relations ouvrières); René Harmegnies, Gérard Picard, Fernand Jolicoeur, le chanoine Pichette, René Tremblay, professeur d'économie, l'abbé Bolté et F.-X. Legaré, vice-président de la C.T.C.C.

NOUVELLES en dix lignes

SALAIRE MOYEN

Le salaire moyen des ouvriers canadiens embauchés dans l'industrie était de \$57.67 le 1er septembre dernier, a révélé le Bureau fédéral de la statistique. Le salaire était de \$51.52 le 1er août et de \$54.55 le 1er septembre 1952.

Le salaire moyen des ouvriers canadiens a donc monté de \$3.12 depuis un an.

20,000 GREVISTES

Au moins 20,000 travailleurs canadiens sont encore en grève actuellement à travers le pays et ne cèdent pas un pouce de terrain dans leurs revendications pour ces majorations de salaires et la retenue syndicale.

Quelque 20,000 autres se préparent à entreprendre des pourparlers dans diverses industries, depuis les Maritimes jusqu'à la Colombie canadienne.

RETENUE PAR LA LOI ?

Il semble probable que le gouvernement fédéral donnera son appui à un projet de loi qui incorporerait la retenue syndicale au contrat de travail.

L'attitude des ministres à ce sujet dépendrait, dit-on, dans une large mesure, de la façon dont se terminera la grève des mineurs du Québec et de l'Ontario, grève où la retenue syndicale est le point le plus controversé.

L'approbation de la retenue syndicale par le Parlement signifierait que dans les industries soumises à la juridiction des services fédéraux de relations ouvrières, les patrons devraient obligatoirement pratiquer la retenue syndicale à la demande des employés. Cette mesure s'appliquerait alors à quelque 375,000 ouvriers, dans des industries telles que les chemins de fer, les communica-

tions, la navigation, dont l'activité s'étend au delà des frontières provinciales.

MONTREAL S'EDUQUE

Le Comité d'éducation du Conseil central des syndicats nationaux (CTCC) a inauguré à Montréal une série de cours destinés aux officiers des syndicats de la métropole. Hier soir, M. Gérard Picard, le président général de la CTCC, a décrit le rôle des présidents.

M. Paul-Émile Petit, président du comité d'éducation, a annoncé par la suite que des cours spéciaux seront donnés tous les mercredis à l'intention des nouveaux syndiqués et qu'une série de séances d'étude sera organisée afin de permettre aux délégués de départements de mieux comprendre et jouer leur rôle.

ÇA VA MARCHER ?

La proposition qu'a faite voici deux semaines la Fédération nationale des ouvriers du textile a été favorablement accueillie par au moins une autre union ouvrière.

M. René Gosselin, le président de la Fédération, avait lancé l'idée d'une conférence des trois principaux organismes syndicaux du textile — FAT, COI et CTCC — pour étudier le problème de la crise qui, depuis deux ans, paralyse cette industrie.

Interrogé sur le sujet, M. Roger Provost, directeur des United Textile Workers of America (FAT-CMTC), a répondu qu'il ne voyait pas d'objection de base à la proposition de M. Gosselin. M. Provost a ajouté que cette suggestion serait soumise dès cette semaine aux divers locaux de l'union et qu'on prendra une décision définitive la semaine prochaine.

Pour la famille ouvrière

UN MAGAZINE ILLUSTRÉ

La L.O.C. canadienne, cette année encore, présente au grand public son magazine annuel "Le Mouvement Ouvrier '54", le quatorzième de la série.

Les 40,00 foyers ouvriers à qui il s'adresse tout particulièrement lui font toujours un accueil sympathique. Car ils sont sûrs de trouver dans ses pages, comme par les années passées, un message pour eux.

Par son format commode, sa présentation attrayante, ses nombreuses photos artistiques, ses articles à la fois sérieux et badins, ce magazine s'est créé une place au sein des foyers. Chacun des membres de la famille — petits et grands — est devenu aujourd'hui un lecteur assidu du Mouvement Ouvrier, et on l'attend chaque année avec impatience.

Ses 200 pages offrent aux lecteurs de nombreux articles sur des sujets fort variés qui sont groupés par sections, soit: l'épargne, la santé, les loisirs, l'éducation, le travail et l'habitation. La section Education est consacrée entièrement aux jeux des enfants, tandis que la section Travail renseigne sur les divers métiers de l'imprimerie. On y trouve de plus, dans l'une ou l'autre des sections, des considérations sur l'assurance-vie, des conseils sur la peinture extérieure des maisons, des suggestions pour une bibliothèque familiale, une opinion sur la télévision. Aussi, un article sur les caisses scolaires et sur la tenue d'un budget chez les enfants.

Tous ces articles sont signés par des écrivains connus de tous, et pour la plupart, des spécialistes. Ont prêté leur concours: Jean-Marie Massé, Rémi Lair, Gertrude et Germain Brière, Thérèse Gouin-Décarie, Alfred Rouleau, Ernest Duquette, Denise Tessier, André Laurendeau, Jeanne Boulizon, Jean-Marc Cheprier, Jeannette Dalpé, Roger Dion et autres.

Le sportif y trouvera en outre une série de "quiz" sur les sports;

et les jeunes, plusieurs contes écrits spécialement pour eux. Le papa pourra y puiser des trucs pour transformer de vieux meubles, tandis que la maman sera ravie des modèles de tricot et de couture.

Pour compléter, des exercices de culture physique à la portée de tous, des renseignements pratiques sur les tarifs postaux et le jeûne eucharistique, de jolis poèmes, des mots croisés et de nombreuses recettes. Et pour agrémenter ces pages, de courtes histoires et des bons mots.

Bref, "Le Mouvement Ouvrier '54", avec cette mine de renseignements, est susceptible de plaire à tous. Il désire enrichir l'esprit et transformer les heures de loisirs en des moments agréables. Une fois dans les foyers, s'il réussit à amuser et à instruire en même temps, il aura atteint son but.

On peut se procurer "Le Mouvement Ouvrier '54" au prix de .50 cents (.55 cents par la poste) aux Editions de la L.O.C., 4911 chemin de la Côte des Neiges, Montréal 26.

LA SEMAINE

MONTREAL

Nouveau contrat dans le carton

L'Union des travailleurs du carton et du papier façonnés (CTCC) vient de signer, à Montréal, une nouvelle convention collective de travail qui engage tout un groupe d'employeurs. Les compagnies signataires sont les suivantes: Standard Paper Box, Boxcraft Ltd., United Paper Box, London Paper Box, King Paper Box, City Paper Box, Atlas Paper Box.

Les travailleurs syndiqués se sont assurés par cette convention plusieurs avantages importants dont une augmentation générale de 8 cents l'heure pour les hommes et de 6 cents pour les femmes, avec rétroactivité au 2 octobre; une augmentation de 5 cents par trois mois au cours de la première année d'emploi; une fête chômée et payée de plus, ce qui porte le total à sept; deux semaines de vacances après quinze ans, payées à raison de plein salaire plus 1% du salaire annuel.

Cette entente est survenue en conciliation, en présence de M. J. Brunet, conciliateur du ministère du Travail. Le comité de négocia-

tions des travailleurs était composé des personnes suivantes: Raymond Naud, Roméo Charron, Marcel Chartier, Albert Hillman, Denis Jobin, Georgette Lauzon et Marcel Pépin.

Assistaient à la signature du contrat les secrétaires des différents locaux: MM. Stanislas Chartrand, Ubald Rochette, Juliette Paradis, Réjane Cartier, Jean-Paul Plante, Jean-Paul Patenaude et Alfred Cloutier.

La direction de ces négociations, au nom des quelque 700 travailleurs en cause, avait été confiée à M. Gérard Poitras, agent d'affaires du syndicat.

ST-HYACINTHE

Tricot

De nouvelles négociations sont en cours entre la Penman's Ltd et le Syndicat National du Tricot de Saint-Hyacinthe.

La convention qui est actuellement en vigueur se termine le 1er décembre 1953.

Il n'y a eu jusqu'ici qu'une séance de négociations entre les parties pour étudier les demandes du Syndicat, qui sont les suivantes:

- 1.- Formule Rand au lieu du maintien d'affiliation;
- 2.- Droit d'ancienneté reconnu seulement aux ouvriers qui sont membres du Syndicat;
- 3.- Vacances payées comme suit: Un an de service continu 2.4%
Deux ans " 2.8%
Trois ans " 3.2%
Quatre ans " 3.6%
Cinq ans " 4.0%
Dix ans " 5.0%
Quinze ans " 6.0%
- 4.- Dix fêtes payées et chômées au lieu de 6.
- 5.- Boni de vie chère de 40 cents augmenté à 48 cents;
- 6.- Augmentation de .08 cents l'heure pour les employés à la pièce et 12 cents pour les employés à l'heure, et que le taux base des employés à la pièce soit augmenté de 12 cents.

On note encore d'autres demandes mineures relatives à la réglementation du travail.

Les négociateurs pour la Compagnie sont: MM. E. G. James, gérant, R. Picard, surintendant, R. Breton, directeur du personnel.

Pour le Syndicat: MM. René Gosselin, président de la Fédération du Textile, Léonard Pion, président du Syndicat, Bernard Larose, directeur et Georges Patenaude, agent d'affaires.

Textile

Les négociations sont aussi engagées entre la Verney Corduroy's Ltd. et le Syndicat National Catholique des employés du Corduroy Inc.

Une séance de négociations a été tenue jusqu'ici et consacrée à l'étude des amendements proposés par le Syndicat, qui sont les suivants:

- 1.- Pour tous les employés qui ont 3 ans de service, deux semaines de vacances;
- 2.- 8 fêtes chômées et payées;
- 3.- Une augmentation de salaire de .10 cents l'heure pour tous les employés;
- 4.- Que la prime pour l'assurance groupe soit payée à 50% par la compagnie.

L'ancien contrat se termine le 1er décembre 1953.

Les négociateurs pour la Compagnie sont: M. Daly, gérant de l'usine, assisté par le directeur du personnel.

Pour le Syndicat: MM. Fernand Villeneuve, représentant de la Fédération du Textile, Jean Chaput, président du Syndicat, Jean-Paul Chabot, trésorier et Georges Patenaude, agent d'affaires.

SHAWINIGAN

A la Canadien Resins

Le tribunal d'arbitrage chargé de se prononcer sur le renouvellement de la convention expirée le 25 février dernier, siégera à Shawinigan, aujourd'hui, au poste de police No 1. Les séances du tribunal sont publiques. Cet arbitrage a été retardé de plus d'un mois à cause de la maladie de l'arbitre patronal.

Au Canadian Carborundum

Le tribunal d'arbitrage tiendra sa première séance demain, à 10 h. 30, au poste de police No 1. Le syndicat présentera sa preuve justifiant les demandes d'augmentation de salaire, des primes d'équipe, du nombre de jours de fêtes chômées.

Chaussure

Vendredi soir dernier, le syndicat des Travailleurs de la Chaussure de Grand'Mère fêtait son 10e anniversaire de fondation. Plus de

150 syndiqués participaient à cette célébration à la salle Maurais. Parmi les invités d'honneur, on remarquait le confrère Albert April, président de la Fédération du Cuir et de la Chaussure, le confrère Philippe Girard, qui représentait la C.T.C.C. et les confrères Maurice Vassart et Georges-Etienne Hébert, agent d'affaires du Conseil central. Les autres syndicats de Grand'Mère étaient aussi représentés.

A Shawinigan

Les cours de 1ère année de l'Ecole syndicale ont débuté mercredi après-midi, pour ceux qui travaillent sur des équipes de relève.

En ce qui concerne les cours de 2e année, ils ont lieu cette année le mardi.

La direction de l'Ecole syndicale lance un appel pressant afin que tous ceux qui veulent suivre les cours de cette année s'inscrivent le plus tôt possible, afin de faciliter le travail. Nous vous attendons nombreux à ces cours. Un bon syndiqué doit se faire un devoir de se renseigner, afin de donner son plein rendement dans son syndicat. Non seulement les syndiqués sont invités à participer à ces cours, mais aussi tous ceux qui veulent se renseigner sur le syn-

TROIS-RIVIERES

Employés municipaux

Le syndicat des employés municipaux de la ville de Trois-Rivières (section des Services extérieurs), a tenu récemment ses élections annuelles, avec les résultats suivants:

Président, M. Paul Cousin; vice-président, M. Armand Cloutier; trésorier, M. Richard Beaudry; secrétaire, M. Walter Boucher; assistant-secrétaire, M. Alfred Piché; gardien, M. Arthur Francoeur; agent d'affaires, M. Emile Tellier; délégué aux fonds mortuaires, M. Philippe Bourassa; délégué, M. Jean-Louis Bouchard; assistant-trésorier, M. Nestor Leblanc; sentimentelle, M. Joseph Lemay; auditeurs, MM. Armand Marcouiller et Albéric Provencher; délégué, M. Arthur Chiasson.

POURQUOI les quarantes heures ?

"Si les ouvriers demandent la semaine de 40 heures, ce n'est pas parce qu'ils sont paresseux, mais c'est que les heures de travail, si elles ne sont pas réduites dans la même proportion que les techniques industrielles sont améliorées, engendrent le chômage.

"Le principe de la réduction des heures de travail est donc quelque chose d'essentiel au point de vue économique et humain.

"Si l'ouvrier a droit de jouir de sa part de la prospérité du pays, il a aussi droit à sa part de la prospérité de l'industrie où il travaille. Et il a droit au salaire qui correspond à la valeur du produit qu'il fabrique.

"Aussi faut-il conjurer toutes vos forces pour gagner la grève, car, d'ajouter le confédéré, quand une compagnie réussit à mettre un syndicat sous sa botte, cela veut dire qu'il n'y a plus aucune sécurité à l'usine.

"Le salaire doit être établi suivant l'industrie plutôt que suivant la région. "Les travail-

leurs ne demandent pas la charité, mais bien que la compagnie leur accorde ce qu'elle donne déjà ailleurs".

En terminant, M. Marchand se dit assuré que les grévistes gagneront leurs revendications parce que "la justice est de leur côté et qu'ils défendent des intérêts humains contre les profits du capital".

JEAN MARCHAND, (à Crabtree).

de
KUYPER
BLENDED
GIN
FONDEE EN
1695
DISTILLE AU CANADA

La vraie saveur de Hollande

LA SEMAINE

SAGUENAY LAC ST-JEAN

Retraite

Dimanche dernier, le Syndicat d'Arvida invitait le Révérend Père Lavigne, jésuite de la Maison St-Ignace, à adresser la parole aux trois cents chefs d'équipe en assemblée dans le sous-sol de l'église du Saint-Nom de Jésus à la Rivière du Moulin.

Dans un bref entretien, le Père Lavigne faisait voir aux travailleurs l'excellence et la nécessité de l'oeuvre et quel profit personnel chacun pouvait tirer d'une retraite. En empruntant la parole des saints livres, il démontrait que le plus grand mal de notre siècle c'est que personne ne consent à réfléchir. Au milieu des affaires temporelles, des préoccupations d'ordre terrestre, des plaisirs et des divertissements on en vient aussi à perdre totalement l'orientation que doit avoir toute vie humaine.

De son côté, l'abbé Philippe Bergeron, aumônier diocésain des Syndicats, faisait voir aux chefs d'équipe qu'il invitait à se faire les recruteurs auprès de leurs confrères de travail, qu'on ne pouvait espérer aucune réforme sociale satisfaisante sans une profonde réforme des moeurs, sans une profonde "rénovation de cet esprit chrétien qu'ont malheureusement trop souvent perdu ceux qui s'occupent des questions sociales et économiques". Le syndicalisme chrétien disait-il, est une forme d'apostolat, et à ce titre l'action syndicale doit s'alimenter aux sources de tout apostolat, c'est-à-dire, dans une vie chrétienne bien comprise et profondément vécue.

Pour faire suite à ces exhortations pressantes du Révérend Père Lavigne comme de notre aumônier, les officiers du Syndicat de l'Aluminium font un pressant appel à tous les travailleurs qui le pourront de s'inscrire pour la retraite qui aura lieu du 6 au 9 novembre prochain. Cette retraite organisée spécialement pour les ouvriers de l'Aluminium, permet à ceux qui bénéficieront alors de leur période de 72 heures de loisir, de suivre les exercices de la retraite sans perdre un sou de salaire, car la retraite s'ouvrira vendredi soir à 9 heures le 6 novembre pour se terminer lundi le 9 à midi. Ceux qui travaillent de jour auront même la permission de terminer leur retraite dimanche soir afin de pouvoir reprendre leur travail lundi matin. On s'inscrit en appelant au bureau du syndicat de l'Aluminium en signalant 8-3525. Les of-

ficiers du Syndicat invitent les épouses des syndiqués à seconder auprès de leurs maris cette invitation qui est faite à tous les travailleurs.

Syndicat du Bien-être économique

Les Syndicats de Bien-être économique récemment fondés par le Syndicat des Employés de l'Aluminium d'Arvida et qui groupent déjà un nombre considérable de ménagères, continuent leurs activités. C'est ainsi que cette semaine ils ont tenu deux assemblées. La première à l'hôtel de ville, mardi soir à 8 heures; la deuxième au sous-sol de l'église St-Jacques d'Arvida, jeudi soir à 8 heures. Le recrutement se continue.

Campagne de recrutement à Arvida

Le Syndicat national des Employés de l'Aluminium d'Arvida organise une campagne de recrutement avec un objectif de 5,272 membres. Le syndicat vient de conclure une convention collective de travail avec l'Aluminium Company qui semble avoir donné satisfaction aux employés, puisque 4,500 employés environ ont signé leur formule de retenue syndicale, sans pression ni propagande.

Il est surtout rare que 80% des employés d'une entreprise signent des formules de retenue syndicale spontanément, grâce uniquement à leur formation syndicale. Il y a lieu de féliciter ces ouvriers qui accomplissent par là un devoir d'ouvrier, et qui font preuve de reconnaissance envers leur organisation.

Il y a cependant, ici à Arvida comme ailleurs, des employés qui se font tirer l'oreille. Ils acceptent bien les fruits du travail sans y participer. Nous avons confiance que la très grande majorité des employés comprennent leur obligation et leurs responsabilités et qu'ils signeront leur autorisation de retenue syndicale. Nous avons fixé notre objectif à 90% parce que c'est un pourcentage que nous croyons facile à atteindre. Il ne devrait pas y avoir plus de 10% d'employés dans l'usine d'Arvida qui ne comprennent pas du tout les avantages que procure l'organisation.

Nous invitons donc tous les membres du Syndicat à se faire de fidèles propagandistes de leur union et à enrôler leurs compagnons de travail qui ne comprennent pas l'importance de leur devoir. Nous laissons aux membres l'initiative de trouver des méthodes de recrutement.

Chez les bucherons

Progrès sur la Côte

Contrat signé — Quatre compagnies en conciliation

On parle depuis longtemps d'organiser les travailleurs en forêt. C'est même l'un des secteurs qui ont provoqué le plus de discussions et retenu davantage l'attention du public. On se souviendra par exemple de l'émotion causée par les progrès d'une union de bûcherons qu'on disait communiste et qui avait à sa tête M. Pat Walsh, devenu célèbre depuis pour ses dénonciations.

L'entrée en forêt

On se souvient aussi des représentations faites par la CTCC auprès du gouvernement provincial au sujet de l'entrée en forêt des organisateurs syndicaux. Notre mouvement dénonçait un état de choses en vertu duquel nous nous voyions forcés de demander la permission à l'employeur quand nous voulons prendre contact avec les bûcherons, puisque, dans les limites de leurs concessions forestières, les compagnies peuvent nous interdire à leur gré toute visite.

Ces faits significatifs, le public et peut-être même la majorité des syndiqués les ont oubliés. Cependant, les bûcherons, eux, ne les oublient pas, parce qu'ils en souffrent chaque jour. L'activité de l'union dite communiste semble bien ralentie, mais l'arbitraire des compagnies et la difficulté des conditions de travail continuent. Le problème des bûcherons est d'autant plus difficile que ces derniers travaillent loin des centres, dans des régions isolées.

Les plus isolés

Il est donc d'autant plus encourageant de constater que l'effort syndical pour venir en aide à ces travailleurs est amorcé dans la région la plus isolée de toutes: la côte nord. Il faut savoir en effet que les paroisses de la côte nord: Franklin, Pentecôte, Shelter Bay, Clark City, etc., sont des endroits où l'on ne peut se rendre que par bateau ou par avion. Aucune route n'y conduit.

C'est là pourtant que vient de

se conclure un nouveau contrat collectif de travail, négocié par la fédération des ouvriers de la Pulpe et du Papier. Le contrat a été accepté par les ouvriers qui travaillent aux bases d'exploitation forestière de Franklin et Shelter Bay. Il prévoit une augmentation de 5 cents de l'heure.

A suivre...

M. Lessard, président de la FPP, a déclaré que cet accord fait suite à l'intervention d'un conciliateur gouvernemental. M. Lessard estime que le contrat établit un important précédent dans la région de la Côte Nord, où le syndicalisme ouvrier vient tout juste de pénétrer et où les salaires ne sont encore que de 80 ou 90 cents.

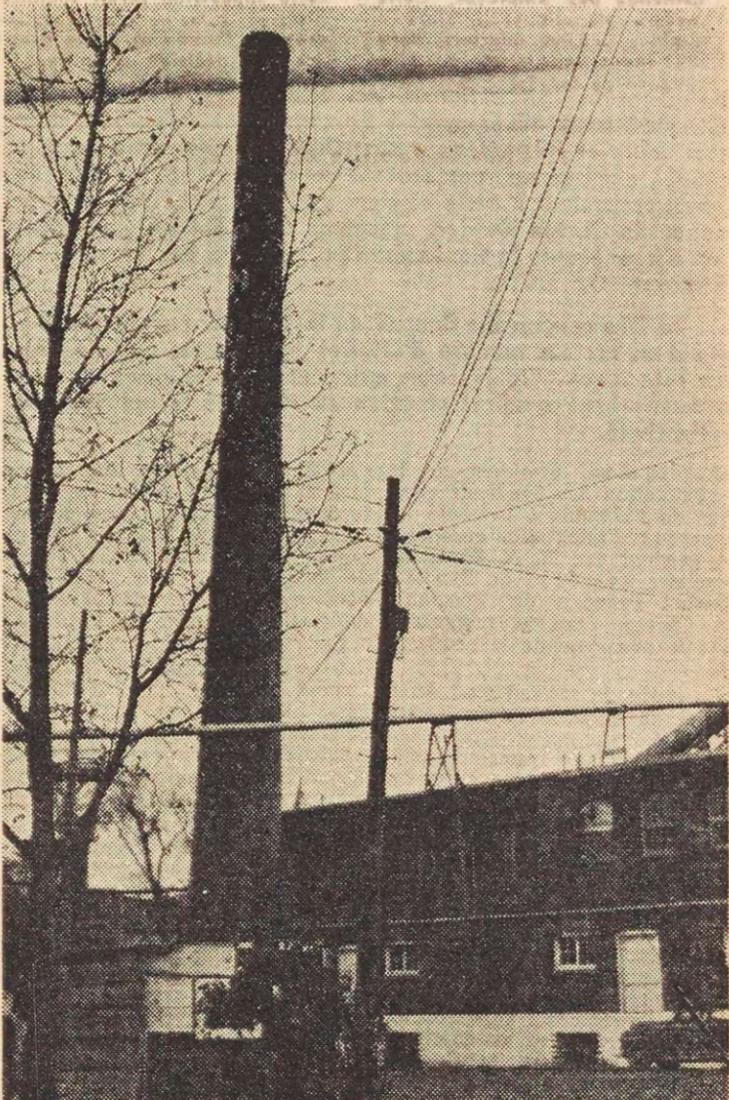
D'autres séances de conciliation doivent avoir lieu pour étudier les différends entre les ouvriers de

cette région et quatre autres compagnies.

Les compagnies en question sont la Saint-Régis Paper, la Saint-Lawrence Paper, la Donnacona Paper (une filiale de la Howard Smith) et la Consolidated Paper. Elles entretiennent des bases d'opération à Godbout, Trinity Bay, Escoumains, Portneuf, Sault-au-Mouton.

Le mouvement lancé doit s'étendre, et s'étendre rapidement. Le problème des bûcherons est l'un des plus graves qui se posent; il faut que le syndicalisme redouble d'efforts, que le gouvernement et les compagnies comprennent le bon sens. On ne peut, en justice, profiter des distances et de l'isolement pour exploiter un groupe de travailleurs, surtout quand on nage soi-même dans les millions, ce qui est le cas des compagnies forestières.

PAS DE FUMÉE



La cheminée de l'usine Howard Smith, à Beauharnois, ne fume pas encore, comme on peut s'en rendre compte par notre photo. Et si la compagnie n'accepte pas de négocier honnêtement avec les grévistes, elle ne fumera pas de longtemps. En effet, ni à Crabtree ni à Beauharnois il ne se dessine le moindre mouvement de retour au travail. Les grévistes ont adopté l'attitude de tous les bons syndiqués en pareille circonstance et qui se résume dans la phrase suivante: PAS DE CONTRAT, PAS DE TRAVAIL! L'usine se remettra à tourner quand la compagnie aura admis ses torts, c'est-à-dire qu'il est injuste de faire travailler davantage, pour le même salaire, deux groupes d'ouvriers dans les besoins ne sont pas différents de ceux de leurs confrères mieux payés. La grève est solide; elle se règlera à la table des négociations, pas autrement.

ENTRE QUAT'Z'YEUX

UN PEU DE VOL?

Pendant la dernière guerre, les produits de consommation étaient rares. Pour les acheter, il fallait payer le prix fixé par les marchands. Les consommateurs devaient donc accepter d'être "tondus", et cela sans maugréer.

La guerre est finie. Les produits abondent sur les marchés. Les consommateurs ont du choix. Et les marchands doivent faire face à la concurrence qu'ils se font entre eux, tout comme à la concurrence des compagnies entre elles.

Qu'arrive-t-il? Les marchands ne peuvent tout de même pas admettre qu'ils ont exploité les gens... et qu'ils les exploiteraient encore si c'était possible. Ils prennent donc certains moyens qui feront "comprendre" aux consommateurs que les détaillants sont devenus bons princes et qu'ils se contentent (?) d'un profit... moins gros.

Mais à l'occasion, il faut tout de même rappeler aux clients que le prix normal des produits, c'est un prix... élevé. L'annonce suivante, relevée dans un quotidien, en fin d'octobre, nous le démontre clairement:

"... (Produit X) de luxe... "Devrait se vendre \$435.
"Récemment offert à \$389. "Chez XXX pour \$289.

D'un seul coup, l'annonce vous offre une réduction d'environ 40%! Le marchand réalise certainement un profit à \$289; il ne vend pas pour le plaisir de vendre, n'est-ce pas? Comme l'annonce l'indique pas la fermeture prochaine du magasin, il est certain que sa marge actuelle de profit est suffisante.

Tirons donc la conclusion: Ou bien le prix de \$435 est fictif et alors on ment impunément dans les journaux. Ou bien, ce chiffre est véridique, et alors les marchands tiennent à continuer de faire leur part pour la grande cause de... l'inflation.
Pauvres consommateurs!...

HULL

Services

Les conventions collectives dans les hôpitaux et les maisons religieuses de la région de Hull-Ottawa continuent de se multiplier. En effet, les syndicats du district d'Ottawa viennent de signer une quatrième convention dans ce centre et cette fois avec l'Orphelinat Saint-Joseph d'Ottawa.

Le contrat de travail est sensiblement le même que les autres contrats des institutions similaires de la région. Atelier syndical parfait, avec retenue syndicale, procédure de griefs, 10 jours de congé en maladie sans perte de salaire, six fêtes chômées et payées, 3 semaines de vacances après huit années de service, clauses des avantages supérieurs, etc.

Les négociations étaient dirigées pour la partie syndicale par le confrère Léo-Paul Turcotte, organisateur de la C.T.C.C., assisté de Mme Romano Lapunko et M. Royal Racicot, représentants du syndicat. Pour la partie patronale, les négociations étaient dirigées par Me François Chevalier, avocat des religieuses et les Révérendes Mères Rose-Elizabeth et Eugène de la Croix, respectivement Supérieure et Econome de la maison.

Les négociations durèrent quelque huit semaines et les négociateurs des deux parties s'accordèrent à dire qu'elles furent faites dans un excellent esprit de collaboration.

Ne partez pas "en peur"

Nous avons pris connaissance, dans la revue "Le Cable" que la Compagnie Alcan distribue à ses employés, de la traduction d'une lettre écrite par les Chambres de Commerce du Canada, en septembre dernier, au sujet de la diminution des heures. En voici un passage: "La présente campagne que mènent plusieurs syndicats ouvriers pour l'obtention d'une semaine de 30 heures de travail, je dis bien 30 heures, comporte certains dangers cachés qui méritent d'être examinés très sérieusement". Si un homme travaille 30 heures par semaine et prend 10½ heures pour ses repas, 7½ heures pour voyager à son travail et 36 heures pour dormir, il lui reste 64 heures de loisirs par semaine.

"Quelques individus entreprenants vont, sans aucun doute, se procurer un autre travail pour occuper une trentaine de ces heures libres. Mais pour la majorité, une aussi longue période inoccupée engendra la paresse et l'ennui. Il s'ensuivra aussi une baisse dans la main-d'œuvre productrice de marchandises de consommation, due à une demande toujours grandissante d'amusements de la part de ceux qui ont du temps libre.

"Les paroles de la Bible, nous enjoignant "de gagner notre pain à la sueur de notre front" semblent être ignorées de nos jours, même au Canada, pays jeune et vigoureux, au seuil d'immenses développements. Nos principes seraient-ils en déroute?"

Messieurs des Chambres de Commerce, n'ayez crainte. Les principes ne sont pas menacés par les demandes syndicales sur la réduction des heures. Ces mêmes principes étaient sûrement en déroute, toutefois, au temps où l'on augmentait sans scrupule la tâche de l'ouvrier.

La mécanisation de l'industrie entraîne toujours des mises à pied considérables, d'où il résulte du chômage. La demande croissante de production exigée par les manufacturiers obligeait nos ouvriers à sacrifier parfois leurs principes religieux et leurs principes familiaux. De plus, la famille n'est-elle pas la cellule mère de la société? Et les demandes de réduction d'heures ne comportent pas une réduction de la semaine à 30 heures mais bien à 40 heures. Faites d'autres calculs, Messieurs des Chambres de Commerce.

(CHRONIQUE DE SHAWINIGAN)

A Bruxelles

Les Syndicats Chrétiens et la liberté syndicale

La séance de clôture de la 21e session du Conseil de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (C.I.S.C.) s'est tenue récemment à Bruxelles. Cette session a duré deux jours et 80 délégués des Organisations affiliées à la C.I.S.C., ainsi qu'un représentant du Bureau International du Travail assistaient à cette session, qui était placée sous la présidence de Gaston Tessier, président de la C.I.S.C., et président d'honneur de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.).

La 21e session du Conseil de la C.I.S.C. traitait, en dehors d'un certain nombre d'affaires intérieures, comme thèmes principaux, l'intégration européenne et le point de vue du mouvement syndical chrétien au sujet de la politique de productivité.

August Cool, président de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique, a présenté un rapport sur l'intégration européenne, pendant que M. A. Bapaumo, secrétaire général du Syndicat chrétien Français du Personnel des Cadres, était le rapporteur pour le problème de la productivité.

En outre, la session s'est occupée de la question de la liberté syndicale.

Il convient de signaler également les discussions au sujet du développement et de l'adaptation du travail du mouvement syndical à l'activité sociale et économique toujours grandissante sur le plan international et en particulier par rapport à l'intégration européenne et les organes créés à cet effet.

Deux résolutions furent adoptées par le Conseil: l'une concernant la liberté syndicale et l'autre concernant l'intégration européenne.

Dans sa résolution au sujet de la liberté syndicale, le Conseil constate que, dans de nombreux pays, la liberté syndicale est foulée aux pieds par les dictatures, de droite et de gauche. En outre, le Conseil regrette de devoir constater que le développement des relations internationales de certains régimes qui ne reconnaissent pas la liberté syndicale et oppriment les ouvriers, menace de se consolider.

Le Conseil proteste énergiquement contre les arrestations des dirigeants des syndicats chrétiens basques (en Espagne).

Dans sa résolution au sujet de l'intégration européenne, le Conseil se prononce en faveur de cette intégration. La C.I.S.C. consi-

dère la réalisation du Plan Schuman et les initiatives prises dans le domaine de l'agriculture et des transports comme des pas importants dans la bonne voie, et il est de l'avis qu'on doit progresser dans cette voie pour atteindre une intégration complète de l'Europe.

Le Conseil déclare également dans ses résolutions, que le mouvement syndical doit s'adapter, aussi bien dans son activité que dans sa structure, aux nouvelles exigences que l'intégration européenne présente au travail du mouvement syndical.

La résolution insiste particulièrement pour que le mouvement syndical et surtout le mouvement syndical chrétien obtienne une représentation convenable, aussi bien lors de la préparation de l'intégration sur le plan gouvernemental que dans les organes qui sont à créer à cet effet.

Le Conseil adresse à l'Assemblée Générale des Nations Unies un télégramme pour protester contre l'arrestation du cardinal Wyschinski, et pour demander des mesures pour sa libération.

Après une ample discussion au sujet du problème de la productivité, le Conseil décide de créer un groupe de travail pour l'étude de ce problème. Ce groupe de travail aura à présenter son rapport à une prochaine réunion du Conseil.

Le Conseil a décidé unanimement de désigner un groupe de travail ayant pour tâche les travaux préparatoires pour la révision du programme de la C.I.S.C.

Signalons encore, qu'il n'y a eu aucun débat au sujet de la situation du mouvement syndical en Allemagne.

"Essais sur le Québec contemporain"

Un livre qui raconte notre histoire

Le "Travail" s'en voudrait de ne pas signaler tout de suite à ses lecteurs un ouvrage qui sort tout juste des Presses universitaires Laval. Il porte le titre: Essais sur le Québec contemporain. Il a été préparé par M. Jean-Charles Falardeau, professeur aux Sciences sociales. Il est signé, non pas d'un seul nom mais d'une bonne douzaine, puisqu'il est le résultat d'une séance d'études, tenue à Laval, à laquelle un grand nombre de sociologues, économistes, statisticiens, etc. avaient été invités.

C'est un ouvrage que devraient se procurer les militants syndicaux. Pourquoi? Parce qu'il traite d'un grand problème qui est le nôtre: l'industrialisation du Québec. Autrement dit, il n'aurait jamais été écrit si, au lieu d'émigrer vers les villes, les ouvriers actuels étaient restés sur la terre comme cultivateurs.

C'est donc en grande partie notre histoire qui s'y trouve étudiée, de même que nos problèmes actuels les plus cuisants. On y parle des changements survenus dans la province: modifications de l'enseignement, de la population, de l'agriculture, de l'industrie, des lois, des habitudes et des comportements. Tout y est passé en revue.

Divergences

Il est bien évident, que les lecteurs syndiqués (pas plus que les autres), ne seront pas complètement d'accord avec tous les exposés qu'ils liront dans ce recueil d'essais. Mais dans chacun, ils trouveront des vérités, des faits importants et oubliés, des amorces de solutions. Et s'ils y trouvent des opinions contraires aux leurs, cela les stimulera.

Je ne trouve rien de mieux, pour illustrer l'actualité et l'intérêt du livre, que de citer deux extraits de deux études différentes. Ces paragraphes concernent directement la CTCC et le syndicalisme. Ils se rapportent à une question récemment soulevée dans les journaux.

Un exemple

Lisez d'abord un passage de l'étude de Me Jacques Perrault sur l'évolution juridique au Québec:

Le syndicalisme catholique et "national" ou "catholique et canadien-français", a constitué, à mon avis, une résistance constructive au syndicalisme d'origine américaine. A la suite d'une évolution assez longue, ce syndicalisme catholique est devenu un cadre de plus en plus dynamique du mouvement ouvrier dans la province de Québec. Bien plus, il pose le problème du pluralisme syndical, puisqu'il co-existe avec d'autres fédérations syndicales qui se partagent la classe ouvrière. Ces divers groupes se font entre eux une concurrence de bon aloi qui les oblige à maintenir des normes élevées d'activité syndicale.

Et quelques pages plus loin, sous la plume de M. Eugène Forsey, directeur des recherches au Congrès canadien du Travail, voici la réponse qu'on peut lire:

M. Perreault affirme que le syndicalisme catholique québécois "a constitué une résistance constructive au syndicalisme américain". Je suis d'accord et je précise: "de plus en plus constructive, mais de moins en moins résistante!" M. Perreault ajoute que ce syndicalisme "est devenu un cadre de plus en plus dynamique du mouvement ouvrier dans la province de Québec". Ici encore, je vais plus loin et je complète: le syndicalisme catholique constitue maintenant l'avant-garde du mouvement ouvrier dans la province. C'est là un fait incontestable. Mais il n'en fut pas toujours ainsi. Autrefois, les syndicats catholiques n'étaient guère que des ombres, des illusions, des company unions travesties sous un voile de religion. Depuis quelques années, il nous semble qu'une révolution s'est produi-

te au sein du syndicalisme catholique. Nous considérons maintenant les syndicats catholiques comme de vrais syndicats, nous en saluons les chefs comme des collègues respectés, comme des confrères, comme de vrais chefs ouvriers que nous admirons tous. Je crois qu'il existe également chez eux un sentiment de fraternité envers nous. Voilà pourquoi je prétends que le syndicalisme catholique devient de moins en moins une résistance contre le syndicalisme dit "orthodoxe" (— je ne dis pas: d'inspiration américaine, car le syndicalisme non-confessionnel au Canada s'inspire en grande partie du Canada lui-même et aussi de la Grande-Bretagne d'où lui viennent quelques-uns de ses meilleurs chefs). L'allusion à une

résistance signifie qu'il y a un ennemi dans les environs. Or, au moins pour nous du Congrès canadien du Travail, la CTCC n'est plus une confédération ennemie mais une confédération-soeur avec laquelle nous collaborons quotidiennement et de plus en plus cordialement.

Il est évident que nous ne sommes pas d'accord avec tous ces propos de M. Forsey, en dépit des éloges qui s'y trouvent contenus. Mais cette lecture donne envie de discuter, de réfléchir; je vois très bien plusieurs des Essais sur le Québec contemporain servir de sujet pour des cercles d'étude ou des forums dans nos écoles d'action ouvrière.

On se procure le livre en s'adressant aux Presses universitaires, Université Laval, Québec.

G. P.

LE PROBLÈME OUVRIER

"En état de péché"

"Un pays dans lequel les ouvriers ne reçoivent pas le salaire vital est en état de péché" a écrit Mgr Ancel, évêque auxiliaire de Lyon.

Ce'a se comprend aisément. Un cultivateur bêche la terre, passe la charrue, herse, sème, plante, récolte. Pourquoi? Pour obtenir des produits qui serviront à l'entretien de sa famille. Au lieu de travailler sur une terre, je travaille dans une manufacture de chaussures. C'est le patron qui a bâti ou acheté la manufacture, qui a fourni le cuir, les machines. Et l'objet fabriqué, la chaussure, résulte de la collaboration du patron qui fait marcher l'usine avec son propre travail et son argent et de mon travail matériel.

Pourquoi ai-je travaillé? Pour le plaisir de faire une chaussure? Non. Surtout pour avoir ma part du travail commun, pour obtenir une rétribution en argent, un salaire qui me permette de vivre honnêtement ainsi que ma famille.

Tout ouvrier a un droit strict au salaire vital. Il ne peut pas y renoncer. S'il est forcé par la nécessité ou par la crainte d'un mal plus grand d'accepter des conditions dures, il subit une violence contre laquelle la justice proteste. Et il faut qu'on le sache. C'est la doctrine exposée, en 1891, dans l'Encyclique Rerum Novarum.

Le salaire vital, ce n'est pas une subsistance précaire, abandonnée à toutes les incertitudes du lendemain. L'enseignement traditionnel de l'Eglise revendique pour les salariés le droit d'assurer, par l'épargne, la sécurité contre les risques. "Le salaire doit de plus rendre possible l'épargne afin que le travailleur, par ses propres économies, soit en mesure d'affronter les risques de chômage et de maladie et d'accéder aux bienfaits de la propriété privée". (Lettre pastorale, no 131).

L'existence même de la société réclame que l'homme use du droit essentiel de fonder un foyer, d'avoir une femme et des enfants, qu'il fera vivre décentement par son labeur quotidien. Le salaire vital familial s'impose comme un droit strict — "on doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens".

Les autres membres du foyer doivent contribuer à son entretien, chacun suivant ses forces. Mais il faut protester contre le travail des mères de famille en-dehors de la maison. Si elles sont contraintes d'en sortir pour chercher un complément au salaire paternel, "c'est un abus néfaste et qu'il faut à tout prix faire disparaître".

Pour juger du juste salaire, il faut aussi tenir compte des légitimes intérêts de l'entreprise et des exigences du bien commun. Certains employeurs subissent, malgré eux, une contrainte économique terrible.

Comme le déclare Mgr Ancel: "On ne doit pas se résigner passivement devant l'injustice. Un pays dans lequel les ouvriers ne reçoivent pas le salaire vital est en état de péché. Le problème actuel n'est pas seulement un problème employeurs-employés. C'est tout le pays qui doit sentir sa responsabilité, afin de rétablir la justice.

En parlant ainsi, je ne fais pas de la politique, je fais de la morale. La morale est parfois gênante pour les politiques. Mais toute politique qui veut se passer de morale périra.

Il n'y aura pas de paix sociale, tant qu'il n'y aura pas de justice sociale."

MOUVEMENT

Les cartels syndicaux et les syndicats chrétiens de Belgique

La C.S.C. (Confédération des syndicats chrétiens de Belgique) compte parmi les principaux groupements qui font partie de la C.I.S.C. (Confédération internationale des syndicats chrétiens) à laquelle appartient aussi la C.T.C.C. (Confédération des travailleurs catholiques du Canada). Lors d'un conflit avec les employeurs qui intéressait tous les ouvriers de la Belgique et menaçait d'aboutir à une grève générale, la C.S.C. établit une entente ou cartel avec la F.G.T.B. (Fédération générale du travail de Belgique).

Cette entente suscita des critiques auxquelles les dirigeants de la C.S.C. viennent de répondre, lors de leur dernier congrès. Voilà la partie principale de cette réponse, qui contient un rappel opportun de la doctrine catholique en cette matière :

"Il est indubitable que les conditions essentielles à une coopération avec le mouvement syndical socialiste étaient réalisées. L'objet de l'action commune était une question purement syndicale, à savoir : le revenu professionnel des travailleurs. A aucun moment il

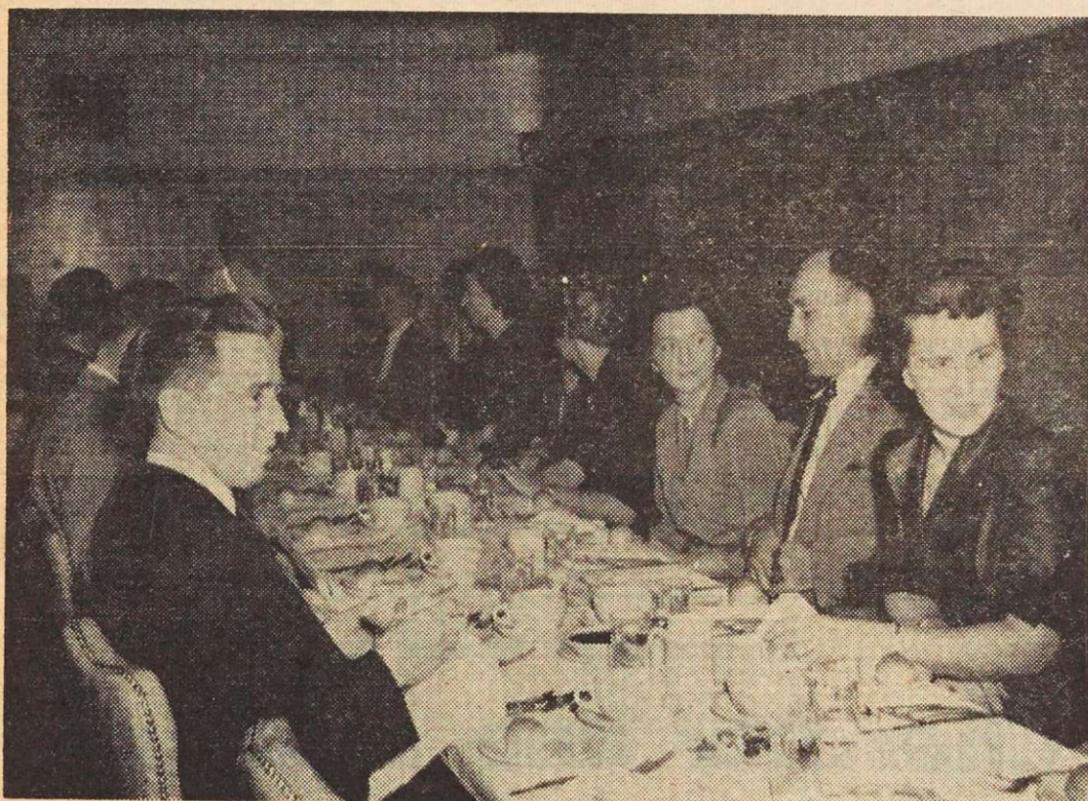
n'a été question d'autre chose entre les deux organisations syndicales.

"La collaboration de la C.S.C. avec la F.G.T.B. est justifiable non seulement en raison, mais également aux yeux de la doctrine sociale chrétienne. On sait que, le 12 décembre 1912, dans son encyclique "Singulari quarum", Pie X s'est prononcé sur une collaboration entre organisations ouvrières catholiques et non-catholiques. Le fait concret qui avait occasionné l'encyclique était la difficulté particulière survenue en Allemagne; mais ces déclarations sont générales et se situent dans le domaine des principes.

"On trouvera une autre déclaration très explicite de l'autorité ecclésiastique sur ce sujet dans la lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à l'évêque de Lille, le 5 juin 1929; un cartel intersyndical entre syndicats chrétiens et syndicats socialistes "n'est licite qu'à condition qu'il se fasse seulement dans certains cas particuliers que la cause qu'on veut défendre soit juste, qu'il s'agisse d'accord temporaire et que l'on prenne toutes

les précautions pour éviter les périls qui peuvent provenir d'un tel rapprochement".

"Le dernier congrès de la C.S.C., en octobre 1951, a approuvé le rapport intitulé "Le Syndicalisme chrétien, sa nature et sa mission", consacré aux fondements du syndicalisme chrétien. Nous y lisons, à la page 98 : "son idéal de justice, de fraternité et de collaboration des classes pousse (le syndicalisme chrétien) à être à la fois vigilant et ouvert, non seulement vis-à-vis d'autres classes sociales, mais aussi vis-à-vis des autres organisations syndicales ouvrières. Il ne repousse donc pas à priori les offres de collaboration sur le terrain professionnel, de même qu'il sait, à l'occasion, les susciter lui-même, que ce soit sur le plan des intérêts généraux des travailleurs, sur le plan strictement professionnel ou sur le plan de l'entreprise, du moment que la discipline syndicale chrétienne est admise et respectée dans son sein. Mais cette collaboration doit toujours être réalisée pour des buts immédiats ou limités, dans la clarté et la loyauté réciproques".



Au réfectoire du Collège ouvrier, les étudiants et leurs épouses prennent ensemble le premier repas. On ne rapporte aucune critique malveillante sur le menu de la maison, même pas de la part des épouses qui, pourtant, s'y connaissent. D'ailleurs, les étudiants y consomment, en plus des plats servis, une multitude d'idées. C'est le lieu par excellence des discussions après une demi-journée de cours. Est-ce qu'on y critique les professeurs ? Probablement.

Misère ouvrière

Une grève en Louisiane

Il y a quelques semaines, Le Travail publiait l'opinion d'un prêtre américain, M. l'abbé Jérôme Drolet, sur l'acte de "scabber". M. l'abbé Drolet y soutenait que le fait de "scabber" dans une grève juste est un péché.

La semaine dernière, nous avons reçu à nos bureaux la visite de M. l'abbé Drolet, dont les ancêtres sont originaires de la province de Québec. Depuis trois générations, les parents de M. l'abbé Drolet vivent aux Etats-Unis, ce qui ne l'empêche pas de parler un excellent français.

M. l'abbé Drolet est présentement curé de la paroisse de Thibodeaux en Louisiane, région de plantation de canne à sucre. La plupart de ces plantations appartiennent à des sociétés qui emploient une main-d'œuvre à bon marché, en partie formée de nègres, main-d'œuvre qui est exploitée tant et plus, depuis des générations.

Au cours des dernières années, la Fédération américaine du Travail a organisé un syndicat les employés des plus importantes plantations. Les quatre principales sociétés de la région, qui emploient environ 2,500 travailleurs, ont refusé nettement de reconnaître le syndicat et elles s'appuient sur la loi pour refuser de négocier parce que, soutiennent-elles, les travailleurs de la terre ne sont pas assujettis à la législation du travail. C'est dans le but d'obtenir la reconnaissance de ce droit fondamental que ces employés font la grève depuis le commencement du mois de septembre dernier.

La semaine dernière, la grève s'étendait à près de 75 propriétaires de plantations de canne à sucre. La grève est très dure. Les compagnies ont converti leurs plantations en autant de camps retranchés. Les "scabs", qui sont pour la plupart des gens qui ont de petites fermes, travaillent l'arme au poing. M. l'abbé Drolet nous a expliqué qu'il s'agissait d'une tactique des compagnies en vue d'intimider les grévistes et de les rendre odieux dans l'opinion publique.

Toutes sortes de menaces sont également faites auprès des travailleurs en vue de les persuader de reprendre leur travail. La plus grave est celle qui consiste à priver les ouvriers de leur logement. Comme ces nègres sont très pauvres, ils demeurent, avec leurs familles, dans des cases qui sont la propriété des planteurs. Au 3 octobre, plus de 700 personnes avaient été ainsi chassées de leur foyer. On signale, par exemple, qu'un officier de syndicat qui était depuis quinze ans au service d'une plantation a été tout simplement jeté dans la rue.

Parmi les autres tactiques employées par les planteurs, M. l'abbé Drolet nous déclare que ces employeurs ont cessé de fournir les soins médicaux essentiels qu'ils donnaient à leurs ouvriers et qu'ils ont cessé de payer les primes d'assurance qu'ils accordaient dans certains cas.

"Vous pouvez difficilement vous faire une idée exacte de la situation. La plupart des tra-

vailleurs, même si l'esclavage n'existe plus, sont pour ainsi dire attachés pieds et mains liés aux propriétaires de plantations. Ils ne jouissent d'aucune liberté économique véritable. Leur situation, conclut-il, est tout simplement tragique".

Le curé de Thibodeaux croit cependant que les grévistes sont déterminés à tenir jusqu'à ce que leurs droits soient reconnus par les employeurs, même si toutes sortes de pressions s'exercent sur eux, même les pressions morales d'un pasteur baptiste qui a demandé aux ouvriers de reprendre le travail.

L'histoire de cette grève qui se passe dans le sud des Etats-Unis indique que, partout ou à peu près, les travailleurs doivent lutter durement pour obtenir la reconnaissance de leurs droits. Leurs camarades de la CTCC, qui ont eu également des batailles formidables à livrer depuis quelques années, sympathisent avec leurs frères de la Louisiane et leur souhaitent tout le courage nécessaire pour tenir jusqu'à la victoire finale.

Syndicats ou individus qui voudraient faire parvenir quelques secours à ces travailleurs peuvent adresser leurs souscriptions à :

Father Jérôme Drolet,
St. Charles Church,
Thibodeaux, Louisiane, U.S.A.

**PROTEGEZ-VOUS
CONTRE
LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS**



**LA C.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC**

Simple social, 38 rue Comte, Québec, P. Q.



Dans le solarium du Château Bonne-Entente, épouses de syndiqués et de professeurs se rencontrent avant l'ouverture des cours. Ces dames devront quitter tout à l'heure leurs maris, les laisser "à l'école" pour quinze jours. A noter, toutefois, que la direction du collège, qui a l'esprit familial, prévoit que les élèves iront passer la fin de semaine dans leurs foyers avant d'entreprendre la seconde partie des cours.



**Achète bien
qui
achète
chez**

Dupuis Frères
LIMITÉE
RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE
Plateau 5151

MONTREAL
865 est, rue Ste-Catherine

TRAVAIL ET FOYER

Retour d'hôpital

"Le dernier endroit où je voudrais me trouver..."

Si jamais je suis vraiment malade, le dernier endroit où je voudrais me trouver, c'est dans une chambre d'hôpital. Je m'y trouvais ces jours derniers pour la naissance de ma deuxième fille, et je n'ai jamais été aussi "affamée" de repos et de sommeil.

Autour des hôpitaux on installe des affiches: "Hôpital, pas de bruit s.v.p." Mais pendant la nuit on peut entendre des courses dans les corridors, et à 6 heures du matin on vide des poubelles et on nettoie des biberons à côté de la chambre des malades.

Après avoir passé la nuit à mettre un enfant au monde, j'ai pu dormir dans toute la journée, de 6 heures du matin à 10 heures du soir, trois petites périodes d'une demi-heure.

Pas malades!

Ma voisine sortait à peine du brouillard causé par trois jours de pilules et de piqûres. Mais que deux nouvelles mamans aient envie de dormir un peu pendant la journée, cela semblait être la dernière préoccupation du personnel de l'hôpital. Selon une expression que nous avons entendue répétées plusieurs fois, "des accouchées, ce ne sont pas des malades". Peut-être pas, mais ce sont des femmes qui ont besoin de repos. Et habituellement ce sont des femmes qui ont cette dernière chance de se reposer avant de reprendre la besogne. Et ce sont des femmes qui ont besoin de leur santé pour retourner à leurs enfants. On pourrait leur accorder quelques jours pour s'appliquer à cette seule tâche de reprendre leurs forces.

Du tapage

Au lieu de cela la porte s'ouvre et se referme toute la journée, et on entre dans nos chambres

comme dans une grange. Cela commence vers 6 heures du matin par une garde-malade qui apporte des serviettes et des draps qu'elle pose sur une chaise, tout en continuant à voix haute la conversation commencée avec ses compagnes restées dans le corridor. Puis, on ouvre la porte pour la communion, une demi-heure avant que le prêtre ne soit arrivé, et on enregistre les températures, avec le petit questionnaire classique. Il reste une heure avant le déjeuner. Bien chanceuses si on peut profiter de cette heure-là pour retaper un somme.

Les visites

Dans l'avant-midi, se succèdent l'aumônier, une religieuse des archives qui demande notre nom et notre adresse, une jeune fille du bureau qui demande notre nom et notre adresse, une garde-malade à la voix résonnante qui vient s'informer de l'effet d'un laxatif et qui parle d'utiliser de la dynamite, un médecin à la voix plus résonnante encore, un autre médecin, un restaurateur qui offre des

peanuts et la Presse, une femme qui vient épousseter et qui aime bien causer, et finalement une femme qui vient laver le plancher et dont toute l'attitude semble dire "vous n'êtes pas plus malade que moi". Elle brasse les lits sans aucune précaution et laisse la porte ouverte. Sans se soucier du store baissé et des deux femmes qui essaient de dormir, deux ou trois de ses compagnes viennent faire la causette, à l'entrée de la chambre. Après tout, il est 11 heures du matin, et des accouchées ce ne sont pas des malades..."

Du travail...

Je veux bien croire que je ne suis pas malade, mais je n'ai pas dormi depuis plus de 24 heures, et il me semble que j'ai travaillé aussi fort que si j'en étais à mon troisième plancher de l'avant-midi!

Ce n'est pas à moi de suggérer les réformes nécessaires, même si j'en aurais une bonne liste à présenter. Mais il me semble qu'il faut avant tout que le personnel ait le souci du repos des patients, et il est visible que ça n'existe pas du tout. En pleine nuit, venant chercher mon bébé après que je l'aie eu allaité, une garde de la pouponnière s'est mise à causer d'un livre qu'elle avait remarqué sur ma table, sans songer qu'elle pouvait éveiller ma compagne.

Par expérience

Peut-être la principale réforme à apporter à l'étage de l'obstétrique serait-elle que le personnel soit composé entièrement de mères de famille. Ainsi elles auraient vérifié par expérience s'il est vrai qu'une accouchée n'est pas malade...

Jeanne DANSEREAU

LA CHAMBRE de débarras

En ce mois de novembre, le mois des Morts, il serait peut-être opportun et utile de méditer quelques pages de l'Écriture. Des pages qui nous aideraient à mieux comprendre, à mieux aimer nos frères, qui nous aideraient à nous faire une juste idée de la justice.

L'amour fraternel

Le message que vous avez entendu dès le commencement, c'est que nous nous aimions les uns les autres. Nous, nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons nos frères. Celui qui n'aime pas demeure dans la mort. Quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurant en lui.

A ceci nous avons l'amour, c'est que Lui a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères. Si quelqu'un possède les biens de ce monde et que, voyant son frère dans la nécessité, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui? Mes petits enfants, n'aimons pas de parole et de langue, mais en action et en vérité.

Par là nous connaissons que nous sommes de la vérité et nous pouvons rassurer nos cœurs devant Dieu.

6 III, II-19 Saint JEAN

Avertissement aux riches...

A vous maintenant, riches! Pleurez, éclatez en sanglots à la vue des misères qui vont fondre sur vous. Vos richesses sont pourries, et vos vêtements sont mangés des vers. Votre or et votre argent se sont rouillés, et leur rouille rendra témoignage contre vous, et comme un feu dévorera vos chairs. Vous avez thésaurisé dans les derniers jours! Voici qu'il crie contre vous, le salaire dont vous avez frustré les ouvriers qui ont fauché vos champs, et les cris des moissonneurs sont parvenus aux oreilles du Seigneur Sabaoth. Vous avez vécu sur la terre dans les délices et les festins; vous avez été comme la victime qui se repaît le jour où on doit l'égorger. Vous avez condamné, vous avez tué le juste: il ne vous résiste point.

ÉPITRES CATHOLIQUES DE Saint JACQUES, 7, v 1-6

La classe ouvrière est pauvre, les travailleurs doivent emprunter continuellement s'ils veulent se payer un minimum de confort, pour eux et pour leur famille. Et, on sait le scandale de ces maisons financières qui, officiellement, semblent nous rendre un grand service mais qui, en vérité, nous égorgent avec un intérêt de 15%.

Il y a des jours où on se demande où trouver l'application de cette grande vertu qu'est la justice? Encore reste-t-il l'Évangile qui, à défaut d'application pratique dans notre pauvre monde social actuel, nous donne un espoir et nous trace la voie.

RENEE G.

A QUÉBEC

NOUVEAU CONTRAT AU SEMINAIRE

Le 2 novembre 1953 avait lieu l'assemblée générale du Syndicat des Employés des Maisons d'Édu-

cation de Québec, Inc., sous la présidence de M. Wilfrid Brousseau, secrétaire de la Fédération nationale catholique des Services, Inc. Le secrétaire-archiviste donna un rapport des activités de l'année. Notre syndicat a maintenant une convention collective de travail entre le Séminaire de Québec (1948), la Corporation Archépiscopale Catholique Romaine de Québec (1949), le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Québec, Inc. (1953). Il y a actuellement 136 employés syndiqués qui appartiennent à ce syndicat. Les contrats de travail actuellement en vigueur nous accordent la retenue syndicale des cotisations.

A l'occasion de cette réunion, le Syndicat a procédé à l'élection de ses officiers pour l'année syndicale 1953-1954. Voici les nouveaux élus: président, Marcel Hudon; vice-président, Antoine Jean; secrétaire-archiviste, J.-B. Parent; trésorier, Jean-Louis Turcotte; secrétaire-financier, André Chabot; secrétaire-correspondant, P.-H. Côté; directeurs, Raoul Chabot, Charles Careau, Roger Robitaille, Ulysse Boivin; sentinelle, Roland Ruel.

Des directeurs délégués ont été nommés pour représenter notre syndicat à la Fédération nationale catholique des Services, Inc., au Conseil central des Syndicats catholiques de Québec, au Comité de Relations professionnelles et au Comité de Compétence.

La femme au travail (I)

Chercher une réponse

Le monde contemporain nous place devant un fait évident dont il serait absurde de nier la réalité: l'évolution rapide de la condition féminine dans la structure moderne. Qu'on le veuille ou non, la femme s'intègre peu à peu dans le monde du travail. Elle cesse d'être en marge pour devenir partie active au sein des couches productives de la société. Ce phénomène sociologique du XX^{ème} siècle a des incidences nombreuses sur la production et des répercussions importantes dans la vie collective de même que dans notre existence quotidienne. Il a suscité d'assez violentes polémiques et des prises de position extrêmes comme le mouvement féministe et la réaction anti-féministe qu'il a provoqués.

Mais toutes les discussions du monde ne changeront rien aux faits. De plus en plus, les femmes quittent le foyer clos pour travailler à l'extérieur. Toutes les barrières artificielles que l'on pourra dresser pour enrayer ce mouvement seront inutiles, car l'état de choses contre lequel on voudrait ainsi lutter n'est pas accidentel, mais au contraire, intimement lié à l'évolution générale de la société, tant au point de vue psychologique qu'économique. Le meilleur parti à prendre est de se rendre à l'évidence, non pas en se résignant à ce qui peut nous sembler mauvais, mais en étudiant les causes du travail féminin, les problèmes qu'il suscite, et en cherchant les meilleurs moyens de rendre ce travail utile à la société, à la vie personnelle de la femme et à sa cond. consiste dans la protection vie familiale.

se: une protection collective issue de la fraternité et de l'entraide ouvrière: le syndicalisme.

La femme travailleuse se trouve, consciemment ou non, devant deux ordres de problèmes: le premier concerne son travail proprement dit, ses difficultés, le temps qu'on y consacre, ses conséquences sur la vie personnelle. Le second, nos moyens, d'examiner ces questions et dans l'immédiat et dans leurs perspectives historiques.

En ce qui concerne le travail lui-même, nous verrons d'abord s'il répond ou non aux tendances et aux goûts de la femme. Est-il une pure nécessité économique ou peut-il apporter une satisfaction autre que financière?

Du point de vue physiologique est-il nocif à la femme? Peut-il ruiner sa santé ou l'attaquer sérieusement?

Quelles conséquences le travail peut-il avoir sur la vie personnelle de la femme? Nous devons distinguer ici le cas de la femme mariée de celui de la célibataire, et nous demander si le travail de la mère peut nuire à la santé physique et psychologique de ses enfants.

Nous arriverons peut-être ainsi à savoir si le travail féminin constitue un danger social ou s'il est au contraire une source d'équilibre.

Nous croyons que ces problèmes sont fort complexes et qu'il sera impossible de les régler par un oui ou par un non catégorique. Tant d'éléments entrent en ligne de compte, qu'on ne peut pas négliger si l'on veut arriver à une solution honnête et réaliste.

Ce n'est qu'après avoir fait la connaissance de la femme aux prises avec le travail et ses difficultés que nous pourrions aborder la question syndicale. Le syndicalisme a des raisons bien précises d'exister et la femme, peut-être plus que l'homme, a de sérieuses raisons d'y recourir. Or, le syndicalisme est né d'une nécessité et il est intimement lié au travail. C'est pourquoi nous croyons qu'étudier les problèmes de la femme au travail, c'est déjà commencer à comprendre la femme syndicaliste.

Adèle LAUZON

(A suivre)



EXPORT

LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA

Il reste environ

20,000

**de nos abonnés
qui n'ont pas signé
leurs cartes pour
la poste**

S.V.P.

**Ceci s'adresse aux
officiers des syndicats
abonnés qui voudront
bien se mettre en
rapport avec Roger
McGinnis pour étudier
avec lui la possibilité
de faire signer ces
cartes au plus tôt**

M E R C I

**“ Ca coûte cher
pour se bâtir ”**

La faute aux ouvriers ?

Combien de fois n'avez-vous pas entendu dire que ça coûte cher pour se bâtir, que les salaires sont trop élevés, que les ouvriers ont un rendement diminué, etc. La Semaine commerciale publiée à Québec par M. Belisle s'en donnait à coeur joie sur les hauts salaires dans la construction et le faible rendement des ouvriers et prétendait récemment que ces items sont la cause de la cherté de la construction. Heureusement, le journal "LE DEVOIR" de Montréal s'est chargé de rétablir les faits dans un Premier-Montréal du 21 courant.

Salaires et profits

Il est indéniable que la hausse des salaires ne contribue pas à faire baisser les prix, mais il faut se demander si les salaires sont bien la cause de la hausse des prix dans la construction. Certains semblent oublier que les prix des matériaux ont monté plus que les salaires et que les profits des compagnies de matériaux de construction continuent de grossir.

Ainsi, une enquête menée aux Etats-Unis, (le Canada suit), a démontré que les profits de 663 compagnies américaines ont augmenté de 13% dans les 6 premiers mois de 1953 par rapport aux six premiers mois de 1952. De plus, les profits des onze compagnies américaines ont augmenté de 78%, comprenez bien 78%, et cela comprend les aciéries et vous savez que l'acier entre dans la construction.

Si vous prenez le cas des compagnies de tuile, vous verrez que les profits ont augmenté de 65% seulement, celles du verre de 21%, celles des peintures et vernis de 24%. Par ailleurs, les compagnies d'accessoires électriques ont vu leurs profits grimper de 23%. Vous en savez suffisamment maintenant pour constater que les profits ont augmenté de façon phénoménale dans certains cas.

Les salaires aussi ont augmenté, mais dans une proportion bien moindre et la moyenne des salaires dans la construction au pays n'atteint pas \$60.00.

Comme ces ouvriers ne travaillent que six, sept ou huit mois par année, il est normal qu'ils gagnent plus pendant le temps où ils travaillent, car il leur faut vivre 12 mois par année, et pourtant, ils n'ont pas de salaires plus élevés pour cela. Evidemment, les hommes de métier gagnent plus et c'est normal; autrement, nous n'aurions plus de travailleurs qualifiés s'ils n'ont pas droit à un meilleur salaire.

Baisse du rendement

Quant à la baisse dans le rendement de l'ouvrier, en admettant que ce soit vrai, il faut se demander à quoi elle est attribuable. Les gars de la construction ont appris une chose à leurs dépens, ils n'ont pas de sécurité. N'étant pas assurés du lendemain, ils ont essayé d'avoir de meilleurs salaires. De plus, ces ouvriers ayant constaté que les entrepreneurs ne se souciaient pas de répartir le travail et qu'ils embauchaient un grand nombre de manoeuvres sur une courte période, créant ainsi du chômage à brève échéance, sans égard pour les conséquences que cela avait pour les ouvriers, les travailleurs de la construction, dis-je, ont réalisé que la première et unique ambition des patrons était de beaux profits et qu'eux ne retiraient rien de plus, en en faisant plus ou moins.

L'ouvrier de la construction a vite vu que le mot "reconnaissance" n'était pas inscrit dans le dictionnaire de la construction; il a vu qu'il était une poire s'il se morfondait à travailler, car on ne le récompenserait pas pour cela, mais au contraire qu'on se baserait sur cet effort supplémentaire pour exiger de lui qu'il ait un rendement toujours égal. Autrement dit, les entrepreneurs, par leur attitude, disent aux ouvriers à peu près ce qui suit: Travaillez, si vous en faites plus dans un élan de générosité, vous n'aurez rien de plus en salaire, vous n'aurez pas même un merci; au contraire, nous vous demanderons de fournir cet effort exceptionnel tout le temps.

Comment voulez-vous qu'une telle politique ne pousse pas les travailleurs à se désintéresser de leur travail? Il est beau de pouvoir se dire qu'on accomplit son devoir d'état, qu'on rend service à la société, mais lorsque ses services ne sont pas reconnus par ceux à qui on les rend, il y a grande chance qu'on cesse de le faire.

Or, la société, par ses chefs d'entreprise, ne reconnaît pas cet effort des travailleurs. Un homme n'est pas un robot, une machine et si on n'essaie pas de s'intéresser à son affaire, si on ne lui porte pas d'intérêt, il se désintéressera de son travail et tout le monde en souffrira.

Conclusion

Pour conclure, rappelez-vous que l'ouvrier suit l'exemple de son patron; si celui-ci ne s'intéresse qu'au profit, l'ouvrier ne pensera qu'au salaire, si le chef d'entreprise oublie qu'il embauche des hommes, non des machines et ne proportionne pas le salaire, la considération aux services rendus, l'ouvrier se dira qu'il est un gogo s'il se morfond pour tout simplement permettre aux compagnies d'annoncer de beaux profits, peu importe, par exemple, la sécurité de ses hommes.

Enfin, rappelez-vous que les salaires dans la construction ne durent que quelques mois par année, qu'ils ne sont pas plus élevés qu'ailleurs et que par ailleurs, les profits des compagnies ont augmenté et continuent de le faire de façon phénoménale. Alors, vous saurez quoi répondre à ceux qui trouvent que ça coûte cher de bâtir, vous leur parlerez de salaire (ce qui assure le pain quotidien) et aussi de profits (qui constituent toujours un surplus, non le nécessaire) et qu'on veut toujours voir grossir.

A QUI VOUS FONT-ILS PENSER?



De passage à Québec, le photographe du "Travail", Roger McGinnis, a saisi sur le vif ces deux pingouins, au Jardin zoologique de Charlesbourg. Evidemment, le rapport entre deux pingouins et le syndicalisme semble assez mince. Et pourtant, la photo est bonne et nous apprend qu'il a neigé à Québec; nous ne pouvons nous résigner à ne pas la publier. C'est pourquoi nous avons décidé d'en faire une devinette: "A qui ces pingouins vous font-ils penser? A deux patrons qui n'en ont pas envie et qui s'ont vout quand même négocier? A deux syndicats en grève qui voient venir l'hiver et qui ne reçoivent pas de secours? A deux officiers de syndicats qui s'en vout proposer à l'assemblée générale d'augmenter la cotisation à \$2.00?" Ce ne sont là que trois suggestions entre mille autres. S'il vous en vient de meilleures à l'esprit, adressez-nous-les...

NEWS DIGEST

ESSAYS ON QUEBEC — "Le Travail" recommande à ses lecteurs une étude récemment publiée sur les problèmes et conditions de Québec's workers. Title: "Essays on contemporary Quebec". For those interested in industrial and labor problems in this province, the book supplies a wide variety of informations. It also supplies answers to some of the most widely used arguments against labor demands. One might judge on the following quotation from Mr. Firestone's "History of industrial developments", one of the essays:

Output per man-hour per industrial morker in manufacturing has risen on an average by 3 per cent par annum in Quebec over the last fifty years but, because of the decline in hours worked, the output per man-year has only risen by something like 1½ per cent. Comparable average increases for Canada as a whole are approximately 3¼ per cent per man-hour and 2 per cent per man-year. The obvious question is: Why the difference?

The first reaction might be that Quebec's industries are using less capital than industries in other regions. But interestingly enough, speaking in average terms, this is not the case. Land, buildings and machinery and equipment per employee in manufacturing (book value) is estimated at \$6,500 for Quebec in 1950, or about \$1,000 higher than the Canadian average. The explanation for this, of course, is the prevalence of such high capital-using industries in the Province of Quebec as pulp and paper, chemicals and hydro installation forming part of manufacturing operations.

Another explanation that one encounters frequently is that Quebec's industrial worker may be less efficient than workers in other parts of the country. It is difficult to generalize on this subject since usually those making this claim single out an individual operation to support their contention. But the fact remains that many of Quebec's native sons and daughters are now working in other parts of the country, or in the United States for that matter, and that, when language difficulties have stood in the way and have been overcome, their

skill and performance will frequently match if not exceed that of their co-workers.

Perhaps I can suggest two reasons for the slight difference in the long-term rate of output per men hour as between Quebec and other regions. One reason may be the industrial structure of this province, which in some respects is unique in Canada. It combines mass production industries of the first order requiring comparatively little manpower in relation to value of output, such as the large capital-using industries which I have just mentioned, with a number of other industries which require a large labour force in relation to the final value of commodities produced, e.g. textile, leather goods and tobacco industries. How concentrated these last mentioned industries are in the Province of Quebec is indicated by the fact that 87 per cent of workers employed in tobacco production were in Quebec, with the proportion for the boot and shoe industry being 59 per cent and for textiles and clothing about 57 per cent. (1)

Secondly, Quebec is the only province in Canada with more females than males. Availability of a large reserve of female workers has encouraged the growth of light manufacturing (and service) industries. Even though the tendency towards equalization of pay for men and women has been growing, some differential still exists and this will be reflected in the gross value of the final product.

(1) Based on employment figures of industries with 15 or more employees, as of June 1951.

Arvida

Arvida is putting up a campaign in order to recruit at least 10% more of the present membership to reach the maximum that can be obtained.

The officers know, there will always be a small group of employees, who though receiving all the advantages of a strong union, will never believe in joining the group, and will remain, all their life, "true reactionnaires".

Shawinigan Falls

A quick survey shows:

- a) arbitration on the way with Canadian Resins.
- b) Same thing applies to Canadian Carborundum.
- c) Grand-Mere Shoe Workers have celebrated last week the 10th anniversary of the foundation of their union.
- d) A series of lectures for the union members has begun.

Pulp and Paper

Philippe Lessard, president of Pulp and Paper Federation (C.C.C.L.), makes a statement to the effect that the Howard Smith Company still maintains its offers: \$1.24 per hour as a basic salary i.e. 14 cents less than the wages paid by the same company to the workers of other plants. Why should Crabtree and Beauharnois employees take the "rap"? Minister Barrette's intervention made recently brought no solution.

Ottawa

Another agreement was signed recently with St. Joseph Orphanage in Ottawa. Following an organization campaign launched among hospitals and religious institutions employees, in the district, this is the fourth agreement signed between the syndicate and religious administrators. Leo-Paul Turcotte, C.C.C.L. organizer was negotiator.

Speaking of Mines

Mr. Frost, Prime Minister of Ontario, was criticized last week by C. H. Millard of the C.I.O. Steelworkers. In a letter made public the Minister admitted the mining industries were presently suffering from a "depression". Millard replied with figures: The net profits made last year by the companies amount to \$1,566.00 per employee. What a depression?

Will woodworkers be organized?

An organization campaign to cover the woodworkers may bring tangible results, in spite of diffi-



Jugeotte et comprenette

Les journaux rapportaient cette semaine que les mineurs ontariens et les travailleurs de cette province en général n'étaient pas très contents de leur premier ministre M. Frost. Les travailleurs du Québec sont bien placés pour comprendre ce sentiment, étant donné la ressemblance étonnante de la situation dans les deux provinces. Jugez-en par la dépêche suivante en provenance de Toronto.

La Fédération ontarienne du travail a demandé aujourd'hui au premier ministre Frost qu'il lui accorde l'occasion de discuter la grève des mines d'or de la région de Timmins.

La Fédération, dans une lettre rendue publique aujourd'hui, a critiqué M. Frost parce qu'il semble croire que cette grève est chose à régler par négociations entre les métallurgistes unis et les exploitants des mines.

La lettre dit que les exploitants se prétendent incapables d'accorder les augmentations de salaire demandées; mais que les 11 entreprises qui comparurent devant le tribunal de conciliation eurent, en 1952, des profits nets équivalents à \$1,566 par ouvrier.

Dans une lettre à M. C. H. Millard, directeur national du syndicat gréviste, le premier ministre Frost avait dit que l'industrie minière de l'or souffrait présentement de dépression.

Si \$1,566 dollars de profit net par ouvrier constituent, aux yeux de M. Frost, un signe de dépression, on se demande vraiment ce que les compagnies ambitionnent et ce que vaut le premier ministre ontarien comme juge en matière syndicale.

INVENTAIRE y répondez-vous?

La page "Travail et Foyer" s'adresse aux pères et mères de familles syndiqués, intéressés à trouver là une information ou une aide, dans les nombreux problèmes qui leur sont posés par leur métier de parents en relation avec leur action syndicale. Cette page leur appartient. Encore faut-il qu'ils la trouvent intéressante, et qu'elle réponde à leurs besoins.

A cet effet, il serait avantageux qu'un contact s'établisse entre les parents et les responsables de cette page. Jusqu'ici, nous avons reçu plusieurs lettres qui exprimaient une opinion sur les articles parus, mais, nous aimerions connaître la pensée de nos lectrices sur le genre d'articles qu'elles aimeraient trouver ici. C'est pourquoi nous vous incitons à répondre au questionnaire inséré plus bas, à nous donner votre avis, et à nous faire parvenir le tout à "Travail et Foyer", journal "Le Travail", 1231 est, Demontigny.

RENEE GEOFFROY

- 1.- Lisez-vous la page "Travail et Foyer"? OUI [] NON []
- 2.- La trouvez-vous intéressante? OUI [] NON []
- 3.- Les articles déjà parus vous ont-ils été utiles? OUI [] NON []
- 4.- Aimerez-vous y trouver plus souvent
 - des critiques sur le cinéma? OUI [] NON []
 - des articles sur la mode? OUI [] NON []
- 5.- Quel genre de problèmes aimeriez-vous y voir traité?
 - celui des loisirs? []
 - de l'activité syndicale? []
 - du logement? []
 - ou quoi encore? []
- 6.- Seriez-vous intéressées à des reportages? Quel genre?
- 7.- Seriez-vous intéressées à des interviews?
- 8.- Seriez-vous intéressées à "une boîte aux questions" sur des problèmes d'éducation?
- 9.- Dites-nous en toute sincérité quel genre d'articles vous aimeriez trouver?

culties encountered so far. Mr. Philippe Lessard of the Pulp and Paper Federation announced that a new contract had been signed at Franklin and Shelter Bay. These communities cannot be reached except by plane or ship.

Paper Box Industries

A new agreement was reached last week, by the union representing the paper box industry's employees. The Companies Standard, Boxcraft, United, London, King City and Atlas Paper Box, with the help of Mr. J. Brunet, government's conciliator have agreed to an .08 cents an hour raise for male employees and .06 cents to the female employees, plus another holiday with pay, for a total of seven and some other minor advantages.

Mr. G. Poitras was chief negotiator for the 700 unionized-employees.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef: ANDRE ROY
Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

Ministre des Postes, Ottawa